

CONTRACT ADDENDUM

Implementation of an Automated Parking Management System

NR51

June 21, 2013

Page 1 of 7

ADDENDUM No. 3

The following shall be read in conjunction with and shall form an integral part of the Proposal and Contract Documents:

Clarification: Please note that Addendum dated May 17, 2013 should be numbered as Addendum no. 2.

- 1. Can you please confirm that the “SOA” estimated expenditure amount, on page 5 of 6, does NOT include cost of equipment**

The SOA applies only as stipulated in paragraph 6.2.3.3 ‘Reactive Maintenance Plan’.

- 2. Please confirm that the NCC will be purchasing all parking equipment for each of the nine sites, separate from the SOA.**

As specified in section 8 ‘Type of Agreement’ the equipment required for the nine sites will be purchased through the resulting contract and not the SOA.

- 3. Please confirm the location/distance of all available DSL lines, especially those where pay and display will be installed.**

The approach regarding telecommunications has changed. It will now be the responsibility of the Supplier to take the necessary steps with a telecommunications provider to ensure that the sites are serviced appropriately.

ADDENDA AU CONTRAT

Mise en place d'un système automatisé de gestion des stationnements

NR51

Le 21 juin 2013

Page 1 de 7

ADDENDA no. 3

Ce qui suit doit être interprété comme faisant partie intégrante de la proposition et des documents relatifs au contrat :

Clarification : Stp noter que l'addenda daté le 17 mai 2013 devrait être numéroté comme addenda no. 2

- 1. Pouvez-vous confirmer que les estimés de la Convention d'offre permanente en page 5 de 6 n'inclut pas les coûts d'équipements.**

La Convention d'offre permanente s'applique uniquement dans les cas visés au paragraphe 6.2.3.3, Plan d'entretien réactif.

- 2. Pouvez-vous confirmer que la CCN fera l'acquisition de tous les équipements des neufs sites, à l'extérieur de la Convention d'offre permanente?**

Tel que stipulé à la section 8 ‘Type d’entente’, l’acquisition des équipements requis pour les neuf sites se fera par l’octroi du contrat et non par la convention d’offre permanente.

- 3. Pouvez-vous confirmer l’endroit et la distance où seront installées les lignes DSL disponibles, en particulier pour les sites avec horodateurs?**

L’approche par rapport aux télécommunications est modifiée. Il est dorénavant de la responsabilité du Fournisseur d’effectuer les démarches requises auprès d’un fournisseur de service de télécommunications pour que les sites soient desservis par le service approprié.

CONTRACT ADDENDUM

Implementation of an Automated Parking Management System

NR51

June 21, 2013

Page 2 of 7

ADDENDUM No. 3

The NCC will remain responsible for the installation of a duct on its land for the telecommunication lines if no wireless service is available. The Supplier will now be responsible for the monthly telecommunication service fees.

4. Please confirm that our submission is NOT to include enforcement services (visits) for non-gated sites, that our involvement in these sites will be restricted to revenue collection and maintenance.

Enforcement services are not part of the RFP. The required services are identified under Section 6 'Requirements regarding Services'

5. Under "equipment and accessories requirements", page 16, debit cards are mentioned. The use of debit cards is not available on parking equipment presently, please advise.

Paragraphs 4.6, 4.7 and 4.8 specifically mention 'debit Card, when permitted by regulation'. Equipment must have the flexibility to accept debit cards, if and when the NCC wishes to add the service, without having to acquire new machines.

6. Paragraph 4.7 (Pay on Foot Machine) talks of non-heated shelters, what about air conditioning? These machines do produce heat, and may be susceptible to humidity, during summer.

ADDENDA AU CONTRAT

Mise en place d'un système automatisé de gestion des stationnements

NR51

Le 21 juin 2013

Page 2 de 7

ADDENDA no. 3

La CCN demeure responsable de l'installation d'un conduit sur ses terrains pour loger les lignes si aucun service sans fil n'est disponible. Le fournisseur est dorénavant responsable des frais de service mensuels de télécommunications.

4. Pouvez-vous confirmer que notre proposition ne doit pas inclure des services de respect de la tarification pour les sites sans barrières et que l'implication du fournisseur à ces sites se limitera à la collecte de revenus and l'entretien.

Les services de respect de la tarification ne font pas partie de la DP. Les services requis sont identifiés à la section 6 'Exigences relatives aux services requis' et s'applique pour les neuf sites.

5. Sous la section 'Exigences relatives aux équipements et aux accessoires' en page 16, on mentionne les cartes de débit. L'utilisation de cartes de débit n'est présentement pas disponible pour les équipements de tarification. SVP aviser.

Les sections 4.6, 4.7 et 4.8 mentionne 'cartes de débit, lorsque la réglementation le permettra'. Les équipements devront avoir la flexibilité de pouvoir accepter ces cartes, si la CCN voulait ajouter ce service, dans le futur, sans devoir acheter de nouvelles machines.

6. Au paragraphe 4.7 'Machines autonome de paiement', on mentionne des abris non-chauffés. Qu'en est-il de la climatisation? Ces machines produisent de la chaleur et peuvent être affectées par l'humidité pendant l'été.

CONTRACT ADDENDUM

Implementation of an Automated Parking Management System

NR51

June 21, 2013

Page 3 of 7

ADDENDUM No. 3

This paragraph also addresses cooling units. As such, the shelter should not need air-conditioning. Equipment must also comply with 4.1 'Mandatory requirements' related to extreme temperatures and weather conditions. Heater and cooling fan should be integrated within the machine, in the extent possible.

7. Please explain the need for 3 software licenses

The NCC will require that some staff be provided direct access to the seasonal passes program as an administrator. It is our understanding that in order to have access to the supplier's web site special licenses would be required in order for staff to have virtual access to check some information, print reports, access statistics like number of seasonal passes to date, etc.

8. RFP document states that automated fee system for all sites is to be fully "integrated", please explain. Further to this, it was explained at the non-mandatory technical briefing, that pay on foot and pay and display systems cannot "integrate" with one another, at present, please confirm that this is acceptable.

The NCC wishes to have an integrated system. Each proposal will be analyzed on its own merit. If none can respond to this requirement, all proposals will lose the same amount of points for this aspect.

ADDENDA AU CONTRAT

Mise en place d'un système automatisé de gestion des stationnements

NR51

Le 21 juin 2013

Page 3 de 7

ADDENDA no. 3

Ce paragraphe vise aussi la climatisation, c'est-à-dire que l'abri ne devrait pas être climatisé. Les équipements doivent rencontrés les exigences obligatoires en matière de résistance aux conditions climatiques, tel que stipulé en 4.1. Le chauffage et le refroidissement devraient être intégrés aux machines dans la mesure du possible.

7. SVP Expliquez le besoin pour 3 licences

La CCN veut que certains employés puissent accéder directement au système de passes saisonnières comme administrateur. Il est de notre compréhension que pour accéder au service en ligne du Fournisseur, une licence est requise afin que le personnel puisse vérifier certaines informations de façon virtuelle, par exemple accéder à des rapports, à certaines statistiques comme le nombre de passes saisonnières.

8. La Demande de proposition mentionne que le système automatisé de tarification doit être complètement intégré. SVP Expliquez. Suite à ceci, on a expliqué à la rencontre technique optionnelle que les systèmes avec horodateurs et sans horodateurs ne peuvent s'intégrer un à l'autre pour le moment. SVP confirmez que ceci est acceptable.

La CCN souhaite avoir un système intégré. Chaque proposition sera analysée à son mérite et si aucune ne répond à cette exigence, toutes les propositions perdront le même nombre de points pour cet aspect.

CONTRACT ADDENDUM

Implementation of an Automated Parking Management System

NR51

June 21, 2013

Page 4 of 7

ADDENDUM No. 3

9. According to item 9 of Addenda no.1 related to the questions of the May10, 2013 meeting, 'Presently, a daily pass provides access to all sites within Gatineau Park, even if the fee for one of the sites is different. The pass shall function with the gated system and at the pay and display sites. A ticket from a pay and display shall also give access to a gated site in Gatineau Park.' Our equipment does not permit that a ticket taken from a Pay and Display machine be read by a gated system. We ask to withdraw this requirement for the RFP because, if not, we cannot submit a proposal for your project.

See answer at item 8.

10. Please confirm that the NCC will not require any one supplier to process credit card payments, in direct contradiction to PCI Standards. In other words, if local communications are not sufficient to process credit cards in real-time, then credit card payments will not be accepted for this location.

The NCC requires that all transactions be compliant to PCI DSS level 1 or 2 standards.

11. CHANGES TO THE RFP

In order to include the responses provided in the Addenda, the RFP is amended with the following paragraphs. These new paragraphs replace those in the original RFP dated April 19, 2013:

ADDENDA AU CONTRAT

Mise en place d'un système automatisé de gestion des stationnements

NR51

Le 21 juin 2013

Page 4 de 7

ADDENDA no. 3

9. Selon l'article 9 de l'addenda no.1 concernant les questions de la rencontre du 10 mai 2013, « *Présentement une passe journalière permet au détenteur d'accéder à tous les sites du parc de la Gatineau dans la même journée, même si un site a un tarif différent. La passe doit fonctionner avec le système de barrière et être également valide aux sites avec horodateurs. Un client prenant un billet à l'horodateur doit pouvoir accéder aux sites avec barrières.* » Nos équipements ne peuvent pas permettre à un billet provenant d'un horodateur d'être lu sur un système de barrière. Nous demandons donc de retirer cette demande du devis car nous ne pourrons pas soumissionner sur votre projet.

Voir la réponse au point 8.

10. SVP confirmez que la CCN n'exigera pas que les transactions par cartes de crédit soient effectuées en contravention avec les normes PCI. En d'autres mots, si les communications locales ne sont pas suffisantes pour procéder aux transactions en temps réel, alors les paiements par cartes de crédit ne seront pas acceptés à ces endroits.

La CCN exige que les transactions soient conformes aux normes PCI DSS niveau 1 ou 2.

11. CHANGEMENTS À LA DEMANDE DE PROPOSITION

Pour tenir compte des précisions apportées par cet addenda, les paragraphes suivants font maintenant partie de la DP et remplacent ceux du document transmis le 19 avril 2013 :

CONTRACT ADDENDUM

Implementation of an Automated Parking Management System

NR51

June 21, 2013

Page 5 of 7

ADDENDUM No. 3

ADDENDA AU CONTRAT

Mise en place d'un système automatisé de gestion des stationnements

NR51

Le 21 juin 2013

Page 5 de 7

ADDENDA no. 3

2.3 Site Preparation for Gates

- b) Only in the case where wireless telecommunication technology is not adequate for the implementation of the system, the NCC shall provide one communication duct, from the telecommunication Provider distribution point on NCC land to the concrete island housing the parking equipment.
- d) The Supplier is responsible for obtaining the required telecommunication service to ensure the proper functioning of the system and for the coordination of the work with the contractor carrying out site preparation for gated sites.

2.4 Site Preparation for Pay and Display Sites

- a) Only where wireless telecommunication technology is not adequate for the implementation of the system, the NCC shall provide one communication duct from the telecommunication Provider distribution point on NCC land to the Pay and Display machines.
- b) The Supplier is responsible for obtaining the required telecommunication service to ensure the proper functioning of the system and for the coordination of the work with the contractor carrying out site preparation if a duct is required.

2.3 La préparation des sites avec barrières

b) Seulement dans le cas où la technologie sans fil n'est pas adéquate pour implanter le système, la CCN prend à sa charge l'installation d'un conduit pour loger les fils de télécommunication entre le point d'alimentation du système du fournisseur de télécommunications sur le terrain de la CCN jusqu'à l'îlot pour les équipements de tarification.

d) le Fournisseur est responsable d'obtenir le service de télécommunications nécessaire pour le fonctionnement adéquat du système ainsi que de coordonner les interventions avec l'entrepreneur responsable des travaux de préparation des sites avec barrières.

2.4 La préparation de sites avec horodateurs

a) Seulement dans le cas où la technologie sans fil n'est pas adéquate pour implanter le système, la CCN prend à sa charge l'installation d'un conduit pour loger les fils de télécommunication entre le point d'alimentation du système du fournisseur de télécommunications sur le terrain de la CCN jusqu'aux horodateurs.

b) le Fournisseur est responsable d'obtenir le service de télécommunications nécessaire pour le fonctionnement adéquat du système ainsi que de coordonner les interventions avec l'entrepreneur responsable des travaux de préparation des sites si un conduit est nécessaire.

CONTRACT ADDENDUM

Implementation of an Automated Parking Management System

NR51

June 21, 2013

Page 6 of 7

ADDENDUM No. 3

4.7 Pay on Foot Machine

j) Provide equipment that is resistant to adverse weather without the need for a heated or air conditioned shelter. If a non-heated /non-conditioned shelter is required it must be designed (material and design) in order to integrate into the natural environment where it will be installed. A roof solution will be given extra consideration over a shelter. The design of these elements must be approved by the NCC.

6.2 Turn-Key Service

b) add at the end:
6.2.7 Telecommunication fees

6.2.7 Telecommunication Fees

All telecommunication fees, including monthly fees and any other, required for the proper functioning of the system shall be included in the Turn-key Service.

7.1 Installation of the Gated System

a) The Supplier is responsible for the provision and installation of its equipment and all necessary peripheral communications and power equipment and wiring necessary to ensure the parking system operates as intended. The Supplier is also responsible for the works related to:
i) Contacts with a telecommunication Provider and required steps for the installation of the services.
ii) interconnection power and communications wiring between automated equipment
iii) Electrical cables from the electrical kiosk to the automated parking equipment.

ADDENDA AU CONTRAT

Mise en place d'un système automatisé de gestion des stationnements

NR51

Le 21 juin 2013

Page 6 de 7

ADDENDA no. 3

4.7 Machine autonome de paiement

j) Résister aux intempéries, sans nécessiter d'abri chauffé ou climatisé. Si un abri non chauffé/non climatisé est requis, le design et les matériaux devront être sobres et s'intégrer à l'environnement naturel dans lequel il sera installé. Un toit sera privilégié à un abri complet. Le design de ces éléments devra être approuvé par la CCN.

6.2 Exigences relatives au Service clé-en-main

b) ajout à la fin de
6.2.7 Frais de télécommunications.

6.2.7 Frais de télécommunications

Tous les frais de télécommunications mensuels ou autres requis pour le fonctionnement adéquat du système doivent faire partie du Service clé-en-main.

7.1 Installation du système avec barrières

a) Le Fournisseur est responsable de fournir et d'installer ses équipements ainsi que toutes les composantes périphériques reliées à la communication et à l'alimentation électrique requise pour assurer le fonctionnement adéquat du système. Le Fournisseur est également responsable des travaux suivants :
i) les contacts auprès du Fournisseur de télécommunications et des démarches pour l'installation des services nécessaires.
ii) le câblage électrique et de télécommunications entre les équipements
iii) le câblage électrique à partir du kiosque électrique jusqu'aux équipements de tarification.

CONTRACT ADDENDUM

Implementation of an Automated Parking Management System

NR51

June 21, 2013

Page 7 of 7

ADDENDUM No. 3

ADDENDA AU CONTRAT

Mise en place d'un système automatisé de gestion des stationnements

NR51

Le 21 juin 2013

Page 7 de 7

ADDENDA no. 3

7.2 Installation of Pay and Display Machines

e) The Supplier is responsible for the contacts with a telecommunication Provider and for the required steps for the installation of the services.

7.2 Installation du système d'horodateurs

e) Le Fournisseur est responsable des contacts auprès du Fournisseur de télécommunications et des démarches pour l'installation des services nécessaires.



Nathalie Rheault
Senior Contract Officer
Procurement Management Services

